



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche (DEFR)
Palais fédéral Est
3003 Berne



Notre réf. /
Votre réf. YR / HGS

Date 13 septembre 2023

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 2025-28) : réponse à la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre correspondance du 2 juin dernier concernant l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir consultés. Après un examen approfondi, nous vous transmettons en annexe, selon la procédure indiquée, la réponse détaillée du Canton du Valais ainsi que, dans le présent courrier, les éléments principaux de la prise de position du Gouvernement valaisan sur le projet de message FRI 2025-2028.

Ce message s'inscrit dans la continuité du message de la précédente période, à savoir maintenir et développer la place de la Suisse en tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation sur le plan international. Les moyens mis à disposition par les collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) doivent permettre, par la formation, la recherche et l'innovation, de renforcer la cohésion sociale et soutenir l'économie et la science pour couvrir les besoins en personnel qualifié.

La Confédération poursuit cette ambition sur le fonds avec le Message FRI 2025-2028 et nous la partageons. Toutefois, en matière de financement, le projet mis en consultation manque d'ambition et n'est pas suffisamment aligné avec les défis à relever au cours de cette prochaine période.

L'enveloppe plafonnée à 29.7 milliards de francs pour l'encouragement du domaine FRI concernant les années 2025-2028 et la croissance présentée, soit en moyenne 2 % (en termes nominaux), sont insuffisantes au regard de la croissance prévisible des besoins due à l'augmentation du nombre de personnes en formation de base et continue, de l'évolution du renchérissement, des enjeux d'adaptation des formations aux exigences du marché du travail, de l'impérieuse nécessité de maintenir l'excellence de la recherche suisse et de sa capacité d'innovation. Pour des raisons d'équité notamment, un report des charges sur les cantons qui pénaliserait les cantons à plus faible capacité financière comme le Valais doit être évité. De plus, les enveloppes planifiées devraient tenir compte en plein du renchérissement des dernières années.

Le Canton du Valais soutient les objectifs que le Conseil fédéral propose de poursuivre pour le domaine des hautes écoles ainsi qu'en matière de formations professionnelle et continue. Nous relevons toutefois qu'il manque un objectif ambitieux en matière de transition environnementale et de développement durable alors que cet objectif est clairement exprimé dans les domaines d'encouragement et dans les thèmes transversaux.

Concernant la formation professionnelle, le Valais insiste sur l'importance des moyens mis à disposition pour soutenir les nécessaires évolutions et relever les nombreux défis du domaine. Or, pour la période FRI 2025-28, plusieurs facteurs tendent à accroître la pression sur les coûts à charge des cantons et indirectement sur les moyens à recevoir de la Confédération. Mis à part l'évolution du renchérissement, relevons en particulier, la croissance des effectifs, la poursuite de l'objectif concernant l'espace suisse de formation prévoyant que 95 % de tous les jeunes âgés de 25 ans en Suisse soient titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, une meilleure prise en compte des spécificités liées aux jeunes issus de la migration, la mise en œuvre d'objectifs transversaux tels que la numérisation, le développement durable. Dans ce cadre, le Canton du Valais salue la proposition qu'une enveloppe financière distincte propre aux contributions à la disposition des cantons (forfaits par contrats d'apprentissage) soit créée dans le dispositif d'encouragement FRI dès la période 2025-2028. Toutefois, à l'instar de la CDIP, il demande que la part fédérale de 25 % fixée dans la loi soit calculée uniquement sur les contributions fédérales versées aux cantons. Selon ce principe appliqué sur les coûts nets 2021 à charge des cantons, les forfaits versés par la Confédération représentaient le 20.5 % du total de 3'515.5 millions de francs.

Finalement, bien que le Canton du Valais soit conscient de la situation financière tendue de la Confédération, nous sommes d'avis que le FRI doit rester l'une des hautes priorités du Conseil fédéral. Or, en se fixant comme objectif de réduire les dépenses fortement liées (de 600 à 700 millions de francs par an dès 2025), le Conseil fédéral fait porter au FRI 2025-2028 une part particulièrement importante de cet objectif financier, entraînant un risque de perte de qualité des prestations pour le système éducatif suisse et en particulier pour le domaine des hautes écoles.

Dès lors, le Canton du Valais demande une croissance des moyens fédéraux d'au moins 2.5 % en termes réels pour la période FRI 2025-2028.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la prise de position du Canton du Valais, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Christophe Darbellay



La chancelière



Monique Albrecht

Annexe prise de position sur la consultation relative au message FRI 2025-2028 (questionnaire rempli)
Copie par courriel à andreas.haselbacher@bfe.admin.ch

Consultation relative au message FRI 2025-2028
Collecte des prises de position : questionnaire

Coordonnées

Organisation

Canton du Valais, Conseil d'Etat

Adresse

Chancellerie d'Etat, avenue de France 71, 1950 Sion

Personne de contact pour les questions de fond (numéro de téléphone, e-mail)

Yves Rey, tél. +41 27 606 41 45, yves.rey@admin.vs.ch

Responsable

Yves Rey, chef du Service des hautes écoles

*Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :*

bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Générale

De manière générale, approuvez-vous l'orientation du message FRI 2025-2028 ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non Pas de réponse

Le présent message s'inscrit dans la continuité du précédent message à savoir maintenir et développer la place de la Suisse en tant que pôle de formation, de recherche et d'innovation sur le plan international. Au travers de la formation, la recherche et l'innovation, les moyens mis à disposition par les collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) doivent permettre de renforcer la cohésion sociale et soutenir l'économie et la science pour couvrir les besoins en personnel qualifié. La Confédération poursuit cette ambition sur le fonds avec le Message FRI 2025-2028. Toutefois en matière de financement, le projet mis en consultation par le Conseil fédéral manque d'ambitions et n'est pas complètement aligné avec les défis à relever pendant cette période.

L'enveloppe plafonnée à 29.7 milliards de francs pour l'encouragement du domaine FRI pour les années 2025-2028 et la croissance présentée, soit en moyenne 2% (en termes nominaux), est insuffisante au regard de la croissance prévisible des besoins due à l'augmentation du nombre de personnes en formation de base et continue, de l'évolution du renchérissement, des enjeux d'adaptation des formations aux exigences du marché du travail, de l'impérieuse nécessité de maintenir l'excellence de la recherche suisse et de sa capacité d'innovation.

Pour des raisons d'équité notamment, un report des charges sur les cantons qui pénaliserait les cantons à plus faible capacité financière comme le Valais doit être évité.

De plus, les enveloppes planifiées devraient tenir compte en plein du renchérissement des dernières années.

Dans le cadre du présent message, le canton du Valais soutient les objectifs que le Conseil fédéral propose de poursuivre en matière de formation professionnelle, de formation continue ainsi que pour le domaine des hautes écoles. Il manque toutefois un objectif ambitieux en matière de transition environnementale et de développement durable alors que cet objectif est clairement exprimé dans les domaines d'encouragement et thèmes transversaux.

Bien que le canton du Valais soit conscient de la situation financière tendue de la Confédération, le FRI doit rester l'une des hautes priorités du Conseil Fédéral. En se fixant comme objectif de réduire les dépenses fortement liées (de 600 à 700 millions de francs par an dès 2025), le Conseil fédéral en fait porter au FRI 2025-2028 une part particulièrement importante, se traduisant en un risque de perte de qualité des prestations pour le système éducatif suisse et en particulier pour le domaine des hautes écoles. Dès lors, le canton du Valais demande une croissance des moyens fédéraux d'au moins 2.5% en termes réels pour la période FRI 2025-2028.

Commentaire détaillé (par chapitre du message FRI)

Avez-vous des remarques sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028 ? Vous pouvez insérer vos commentaires dans le formulaire ci-dessous.

Ch. 1.1 : Formation, recherche et innovation en Suisse

Il est fait référence au rôle de l'économie privée, notamment dans le cadre de la formation professionnelle. Sans remettre en question ce rôle, tous les partenaires doivent rester attentifs à créer des modèles de formation en adéquation avec les besoins de l'économie, mais aussi viables et praticables pour les petites et moyennes entreprises.

Ch. 1.2 : Portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI

Les effets de la pandémie de COVID-19 dans le domaine FRI sont à considérer en partie aussi sur la période 2025-28. Il faut tenir compte de la nécessité d'un "rattrapage" en ce qui concerne la mobilité étudiante, les effectifs d'étudiants, les taux d'abandon des études, la demande de formation continue et son évolution vers une vraie logique d'apprentissage tout au long de la vie, le rôle et le potentiel d'innovation réel de la recherche vers l'industrie, les outils et les croissances du FNS, d'Innosuisse et des établissements de recherche d'importance nationale.

Ch. 1.3 : Encouragement du domaine FRI 2025 à 2028

Le canton du Valais soutient les objectifs que le Conseil fédéral propose de poursuivre en matière de formation professionnelle, de formation continue ainsi que pour le domaine des hautes écoles. Il manque toutefois, tant dans les objectifs de la Confédération que dans les objectifs politiques de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de la formation, un objectif ambitieux en matière de transition environnementale et de développement durable. Un tel objectif est par contre clairement exprimé dans les domaines d'encouragement et thèmes transversaux ce que le Valais soutient également.

La Suisse est un pays d'excellence en matière de formation, recherche et innovation en comparaison internationale. A l'instar de swissuniversities, le canton du Valais demande que l'association de la Suisse aux programmes européens de recherche-innovation et de formation reste un objectif majeur de la politique des affaires étrangères et des hautes écoles. Le Valais rappelle l'insécurité pour la place scientifique et académique suisse, créée par les incertitudes de la (non-)négociation avec l'UE et sur les futurs moyens à disposition.

Ch. 1.4 : Relation avec le programme de la législature

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 1.5 Classement d'interventions parlementaires

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.1 : Formation professionnelle

Le canton du Valais insiste sur les éléments suivants qui auront une influence sur les coûts à charge des cantons et indirectement sur les moyens à recevoir de la Confédération:

- les effectifs des jeunes en 1ère année vont augmenter de 16 % entre 2021 et 2031 comme indiqué dans le message FRI 25-28;
- parmi les objectifs politiques de la Confédération et des cantons concernant l'espace de formation est maintenu, à raison, l'objectif 2 prévoit que 95 % de tous les jeunes âgés de 25 ans en Suisse soient titulaires d'un diplôme du degré secondaire II;
- en particulier, mieux tenir compte des spécificités liées aux jeunes issus de la migration;
- pouvoir réaliser les objectifs et mesures présentés tels que les thèmes transversaux comme la flexibilisation, le développement durable, la numérisation, etc.);

- la tendance d'augmenter le nombre des jours de cours interentreprises (une étude de la CSFP indique pour 2023 une augmentation de 3 % des coûts des CIE);
- le développement de la certification professionnelle pour adultes;
- le renchérissement.

Il n'est donc pas du tout certain que les montants prévus dans le message FRI 2025-2028 permettent à la Confédération de respecter le 25 % de subventionnement prévu à l'art. 59 al. 2 de la LFPr. De plus, le Valais demande que cette part fédérale soit calculée uniquement sur les contributions fédérales versées aux cantons.

Selon ce principe appliqué sur les coûts nets 2021 à charge des cantons, ceux-ci étaient de 3'515.5 millions de francs et les forfaits reçus de 720.65 millions de francs, soit le 20.5 % (2020: 3'455.7; 774.9; 22.4%) (2019: 3'443.2; 777; 22.6%) (3'435.5; 786.2; 22.9%).

Si le Valais salue la proposition qu'une enveloppe financière distincte propre aux contributions à la disposition des cantons (forfaits par contrats d'apprentissage) soit créée, nous demandons à ce que le principe du respect de la part fédérale à hauteur de 25% lui soit appliqué. A l'instar de la CDIP, le canton du Valais ne peut donc pas accepter que la Confédération invoque une participation au financement des coûts dorénavant supérieure à 26 % (pour une valeur indicative de 25 % selon la loi) et qu'elle demande de ce fait à réduire sa participation aux coûts.

La Confédération a fait savoir que la part des dépenses pour la formation professionnelle qu'elle prend en charge n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, notamment à cause du financement des cours préparatoires pour la formation professionnelle supérieure. Il s'agit là d'un point de vue que la CDIP déplore depuis plusieurs années, et que le Canton du Valais appuie: la Confédération n'atteint la valeur indicative que parce qu'elle a généré de nouvelles dépenses à financer dans la formation professionnelle, qui sont finalement à la charge des cantons. Par ailleurs, ces nouvelles dépenses liées au financement des cours préparatoires pour la formation professionnelle supérieure ne profitent dans un premier temps qu'aux entreprises, et non pas aux personnes en formation

Ch. 2.2 : Formation continue

Le soutien de la Confédération est principalement axé sur les compétences de base chez l'adulte dans l'optique de permettre un accès à l'apprentissage tout au long de la vie. Pour le canton du Valais qui partage cette priorité, il est donc crucial de maintenir l'envergure financière dédiée aux programmes de promotion des compétences de base lancés en collaboration avec les cantons et complété par le programme "... Simplement mieux au travail". Il est encore difficile d'évaluer les effets de cette politique.

Comme une grande partie de l'encouragement de la formation continue se fait en dehors des instruments du domaine FRI et sert à soutenir les politiques sectorielles (intégration chômeurs, aide sociale, migrants, décarbonation, etc.), il est nécessaire d'avoir une vision stratégique globale en accentuant les collaborations au sein des projets thématiques (ceci autant dans la verticalité de la formation tout au long de la vie que dans la transversalité des domaines concernés). Des pouvoirs publics aux prestataires de formation continue, des organisations du monde du travail aux participants eux-mêmes, tous les acteurs doivent développer une nouvelle compréhension des rôles pour contribuer au développement d'un paysage de la formation continue proactif.

De plus, dans ces périodes de pénuries de l'emploi et de l'augmentation des charges fixes comme l'énergie, un soutien aux entreprises dans l'upskilling des compétences de leurs employés devrait être mis en place au niveau national en collaboration avec les OrTra.

Dans la mise en œuvre des objectifs d'apprentissage tout au long de la vie, le soutien de la Confédération à *viamia* devra impérativement se pérenniser au-delà de 2028. En effet, l'enjeu de l'apprentissage tout au long de la vie, l'employabilité des personnes âgées, l'orientation sur des personnes peu qualifiées doit permettre de garantir de l'emploi. Il s'agit aussi de rester dans un modèle de répartition de l'engagement entre la Confédération et les cantons.

Le canton du Valais reconnaît l'importance d'un programme tel que *viamia* et soutient sa poursuite pour les raisons suivantes:

- une approche préventive par la mise à disposition d'un service gratuit pour les travailleurs à partir de 40 ans. Suite au premier bilan réalisé, la mise en œuvre de l'objectif d'un meilleur ciblage des populations plus faiblement qualifiées est en cours;
- un ancrage dans la population de l'employabilité et de l'apprentissage tout au long de la vie (long life learning). *Viamia* sensibilise la population aux thèmes de l'employabilité et supprime les obstacles au développement professionnel et à la formation continue;
- la garantie d'un service uniforme dans toute la Suisse : avec une offre nationale, le service est fourni de manière équivalente et avec une haute qualité dans toute la Suisse;
- qualité et comparabilité : grâce à un cadre uniforme et contraignant, la prestation est comparable dans toute la Suisse et des critères (de qualité) clairs sont fixés;
- une direction de projet nationale permet un développement commun de l'offre;
- en cas de reprise par les cantons, il existe un risque que les contenus, les processus, etc. soient modifiés et adaptés (éventuellement moyennant des frais), de sorte que le cadre uniforme, les objectifs, la prévention, etc. soient perdus ou modifiés au niveau cantonal.

Ch. 2.3 : Aides à la formation

Le plafond concernant les aides à la formation 21-24 avait été fixé à 100.3 millions de francs contre 101.3 millions dans le projet FRI 25-28. Avec le renchérissement constaté en 2021 et 2022 et celui prévisible les prochaines années, l'enveloppe doit être plus élevée pour tenir compte de l'augmentation des besoins et des demandes d'aides à la formation, à savoir une croissance étudiante annuelle moyenne pour la période 2025-2028 de 1.3% pour les HEU et de 1.4% pour les HES cf. p. 74).

De plus, un canton comme le Valais dont une grande partie des étudiants doivent se déplacer pour fréquenter une haute école, enregistre aussi de plus en plus de demandes de jeunes en formation qui rencontrent des difficultés financières dues à l'augmentation des frais de logement (loyer et charges d'électricité...), de transport, de nourriture, d'assurance-maladie etc...

La tendance à l'augmentation de ces frais risque de s'accroître compte tenu des différentes communications sur le prix de l'électricité, les hausses de loyers et des tarifs des transports, l'assurance-maladie...

Ch. 2.4 : Domaine des EPF

Le domaine des EPF joue un rôle central dans le maintien et le développement de l'excellence du système de formation suisse et dans la force de son pôle de recherche et d'innovation.

Convaincu par ce rôle moteur du domaine des EPF pour l'innovation et la formation de la main d'œuvre spécialisée dont la Suisse a cruellement besoin, le canton du Valais investit depuis près de 10 ans dans l'antenne valaisanne de l'EPFL devenue la plus grande hors de son site principal de Lausanne - le Campus associé EPFL Valais Wallis sur le site d'Energypolis à Sion compte actuellement 14 chaires et 2 groupes de recherche.

Depuis 2013 notamment, le canton du Valais, avec la ville de Sion pour 10% du total, a versé à l'EPFL 60 millions de francs au titre de fonctionnement des activités de recherche en Valais, montant auquel s'ajoutent les investissements réalisés pour les bâtiments occupés par l'EPFL et les infrastructures techniques à hauteur de 107 millions de francs depuis 2012 ainsi que les fonds de démarrage de 7 chaires pour un total cumulé de 15 millions de francs.

Afin de ne pas porter préjudice non seulement au domaine des EPF, mais aussi à l'ensemble de l'économie et du secteur de l'innovation, le canton du Valais demande une croissance annuelle réelle de 2,5 % pour le domaine des EPF. Une telle croissance est essentielle pour relever les défis à venir, tels que la transition énergétique, la numérisation ou la cybersécurité.

En cohérence avec la stratégie cantonale poursuivie par le Valais, une place majeure est à accorder dans le message FRI 2025-28 pour les thématiques et objectifs des énergies renouvelables et de la digitalisation.

Ch. 2.5 : Encouragement en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Pour le canton du Valais, le financement fédéral des hautes écoles doit s'effectuer en priorité par des contributions de base sûres. Comme l'ensemble des cantons au sein de la CDIP, le canton du Valais demande que le financement par projet n'affecte pas les contributions de base des hautes écoles.

Les hautes écoles doivent pouvoir fournir leurs prestations, jugées excellentes également en comparaison internationale, avec une sécurité aussi élevée que possible s'agissant de leur planification. Compte tenu de la croissance estudiantine attendue pour la période 2025-2028 et des hypothèses sur le renchérissement, le canton du Valais demande une croissance moyenne annuelle réelle de 2.5% au minimum pour les contributions fédérales au titre des contributions LEHE. Le caractère lié de ces dépenses, inscrit dans la LEHE, les préserve des fluctuations budgétaires ce dont la Confédération doit tenir compte au risque de porter atteinte à la qualité des missions essentielles de formation, recherche et innovation remplies par les hautes écoles suisses.

Le canton du Valais soutient la position de swissuniversities sur la gestion des biens immobiliers des hautes écoles qui demande d'élargir les conditions d'octroi des contributions d'investissement et de participations aux frais locatifs afin que les mesures visant à réduire l'impact écologique des immeubles des hautes écoles et les rénovations des bâtiments protégés au titre du patrimoine puissent bénéficier d'un soutien fédéral. Ces conditions devraient également être adaptées afin de permettre le soutien de projets de partenariat public-privé (PPP) par le biais des contributions d'investissements de construction.

Le retour à une association pleine et entière aux programmes européens de recherche et de formation reste impératif pour les hautes écoles suisses le canton du Valais en est convaincu. Il est donc indispensable de poursuivre, dans l'intervalle, le financement intégral des mesures transitoires destinées à atténuer le nonaccès à Horizon Europe. À ce titre, le canton du Valais soutient la demande de swissuniversities, à savoir que la part des coûts indirects de la recherche ou overhead soit financée à la même hauteur que dans le cadre des programmes européens. Cela n'est malheureusement pas le cas pour les mesures transitoires mises en place. Or, un taux d'overhead insuffisant pénalise les institutions compétitives qui obtiennent de nombreux subsides et doivent financer ces coûts indirects au moyen d'autres budgets. Il est également crucial que les hautes écoles suisses puissent participer à l'initiative des Alliances d'universités européennes. A l'instar de swissuniversities, le canton du Valais appelle la Confédération à garantir une

participation des hautes écoles suisses aux Alliances européennes sans péjorer le budget nécessaire à la mobilité estudiantine.

Ch. 2.6 : Coopération internationale en matière de formation

Le canton du Valais salue l'effort de la Confédération en faveur de la mobilité internationale des jeunes (augmentation de 6%). Cet effort est nécessaire face à une demande croissante. Une priorité est à mettre sur la mobilité internationale au niveau de la formation tertiaire.

Ch. 2.7 : Institutions chargées d'encourager la recherche

Si la Suisse ne veut pas mettre en péril ses progrès sociaux et économiques et donc sa capacité d'innovation supérieure à la moyenne, elle doit investir des moyens suffisants dans la recherche et l'innovation à l'échelle nationale. Il en va aussi du maintien de l'excellence de la place scientifique suisse, de sa compétitivité internationale et des défis sociétaux à relever (numérisation, transition énergétiques...).

Le canton du Valais demande instamment que les moyens mis à disposition du FNS par la Confédération pour la période 2025-2028 augmentent de 3,5 % par an en valeur réelle. Il soutient dans ce sens la position du FNS qui, sans une telle croissance réelle, devra réduire ses prestations. Or, il est devenu plus difficile pour la recherche suisse de se maintenir dans les sommets des classements mondiaux en raison notamment de son exclusion depuis près de deux ans de parties importantes du plus grand programme mondial de recherche, «Horizon Europe». Par ailleurs, ces dernières années, les subventions fédérales allouées à l'encouragement de la recherche nationale stagnent en raison du renchérissement; en 2024, elles se retrouveront de ce fait à un niveau équivalent à celui de 2021.

Le Valais s'interroge sur la nécessité de l'augmentation proposée des moyens à disposition des Académies notamment pour la réalisation de tâches supplémentaires. Compte tenu des moyens limités disponibles, le canton du Valais demande à la Confédération de donner une priorité, parmi les institutions chargées d'encourager la recherche, au FNS et à Innosuisse.

Ch. 2.8 : Innosuisse

La Suisse a besoin non seulement d'un excellent système de formation, de hautes écoles compétitives au niveau international, d'une recherche fondamentale forte, mais aussi d'un fort encouragement de l'innovation pour transférer ces connaissances au profit de l'économie et de la société. Les petites et moyennes entreprises (PME) en particulier comptent sur le soutien des centres de recherche pour relever notamment les défis de la transformation numérique et de la transition énergétique. Innosuisse joue un rôle clef dans le transfert de l'innovation.

Le canton du Valais met en œuvre sa politique de l'innovation en s'appuyant sur de véritables écosystèmes Formation-Recherche-Innovation autour de la HES-SO Valais-Wallis à Sierre (Swiss Digital Center) et à Sion (Campus Energypolis également avec l'EPFL Valais Wallis). Dans ce contexte, l'encouragement de l'innovation via les instruments d'Innosuisse sont essentiels. Aussi, le canton du Valais demande que les moyens mis à disposition d'Innosuisse dans le cadre du FRI 2025-2028 augmentent en moyenne annuelle de 3.5% en termes réels, mais qui reste inférieure aux besoins de croissance exprimé par Innosuisse qui évalue à 1440 millions de francs ses besoins pour la prochaine période (sans compter un besoin de 30 millions de francs pour l'encouragement des personnes hautement qualifiées).

Ch. 2.9 : Parc suisse d'innovation (« Switzerland Innovation »)

Les parcs d'innovation sont des lieux privilégiés où les interactions entre hautes écoles, institutions de recherche et entreprises opèrent. Ils offrent des opportunités de développer des projets et créent des emplois à haute valeur ajoutée.

Ces différents sites de "Switzerland Innovation" ont pour mission de rendre la recherche accessible aux entreprises et ainsi fournir les prestations de service en matière d'innovation et de mettre à disposition des surfaces de réserve pour accueillir les projets et les entreprises. Ces exigences induisent des coûts récurrents et difficilement facturables auprès des partenaires industriels. Ces coûts sont actuellement pour la plupart fortement supportés par les cantons ou institutions publiques via des subsides.

Le canton du Valais partage la position du SIP Network West EPFL et de la CDEP. Afin de garantir à l'avenir l'idée de base de Switzerland Innovation ainsi que le mandat politique conformément au message du Conseil fédéral sur l'organisation et le soutien du Parc suisse d'innovation, les coûts liés à la mise à disposition de surfaces de réserve doivent être financés par la Confédération dans le cadre du message FRI 2025-28. Au total, il s'agit d'un soutien de la Confédération CHF 4'500'000 par an. Les autres coûts continueraient à être autofinancés par les cantons d'accueil et les investisseurs privés. Dans l'ensemble, cette répartition correspondrait à une répartition appropriée des coûts d'une initiative lancée conjointement par la Confédération et les cantons en vue de renforcer la Suisse en tant que pays d'innovation. Ces moyens fédéraux additionnels réduiraient les risques et agiraient comme un effet de levier sur le développement des sites.

Ch. 2.10 : Établissements de recherche d'importance nationale

Le canton du Valais constate que l'engagement prévu au titre des établissements de recherche d'importance nationale dans le message FRI 2025-28 (art. 15 LERI) soit 434 millions de francs est en baisse par rapport à la période 2021-24 (455 millions). Il demande à ce que les établissements qui répondent aux critères d'excellence de la recherche actuellement soutenus par la Confédération comme l'institut de recherche Idiap, actif depuis plus de 30 ans et le Swiss Polar Institute, reconnu depuis 2020, bénéficient d'un soutien financier fort dans la durée. Il n'est en effet pas opportun alors que la place scientifique suisse n'est pas associée au programme Horizon Europe et que les défis à relever sont énormes comme la transformation numérique et la transition énergétique et environnementale, de réduire la croissance des moyens alloués. Ces établissements doivent pouvoir compter au minimum sur une croissance des moyens semblable à celle de la précédente période (+1.7 %/an).

Le Gouvernement valaisan a récemment renouvelé son soutien à l'Institut de recherche Idiap et au Swiss Polar Institute pour la période 2025-2028. Il s'est engagé à soutenir leur développement et leur positionnement tout à fait essentiel et extrêmement précieux respectivement dans le domaine de l'IA et des environnements extrêmes.

Ch. 2.11 : Coopération internationale en recherche et en innovation

--

Ch. 2.12 : Affaires spatiales

--

Ch. 2.13 : Domaines d'encouragement sans demandes de crédits

La pleine et entière association aux programmes européens reste pour le canton du Valais l'objectif à suivre. Il est essentiel que les hautes écoles suisses puissent disposer de moyens compensatoires suffisants, sans pénaliser les budgets fédéraux mis à disposition dans le cadre du FRI 2025-2028 et qu'elles poursuivent leur stratégie d'alliances.

Ch. 3.1 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr)

La délégation au SEFRI des tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle et de la Commission fédérale de la maturité professionnelle est acceptée par le Valais avec la demande que les cantons ou leur conférence nationale soient associés aux divers travaux.

Ch. 3.2 : Loi sur les EPF

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 3.3 : Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 3.4 : Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 4 : Conséquences

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 5 : Aspects juridiques

Saisissez votre commentaire ici.

Nous vous remercions de vos réponses.